

## Développement durable et avenir du travail dans le contexte du Jubilé de la Miséricorde

Rome, 2-5 mai – Université de Notre Dame

### Le travail : question centrale dans la doctrine sociale de l'Église

Flaminia Giovanelli  
Sous-Secrétaire  
Conseil Pontifical « Justice et Paix »

C'est un honneur pour moi et en même temps une responsabilité d'ouvrir le premier panel de cette rencontre qui a une importance particulière pour le Conseil Pontifical Justice et Paix en cette année jubilaire de la miséricorde.

Suivant les directives reçues, j'essaierai de montrer comment la question du travail, qui est centrale dans la doctrine, est telle justement en considération des dons de la dignité et de la miséricorde qui sont les points de référence de cette table ronde. En effet, le travail, ou plutôt, le travail décent, constitue, pour faire recours à un terme aimé par le Pape François, un *paradigme* de la jonction entre la dignité et la miséricorde.

#### 1 **La travail, clé de la question sociale.**

Cette définition que donne du travail Saint Jean-Paul II dans *Laborem exercens*<sup>1</sup> indique clairement l'importance centrale du travail dans l'enseignement social de l'église ; il en est une «composante fixe»<sup>2</sup> à partir de *Rerum Novarum*, le document qui constitue – comme il est bien connu - un nouveau début et un développement substantiel de la doctrine sociale<sup>3</sup>. En effet, s'il est vrai que la sollicitude sociale de l'église remonte à ses débuts et que son enseignement trouve sa source dans l'Écriture Sainte, dans l'Évangile et dans les écrits apostoliques<sup>4</sup>, il est tout aussi certain que la question sociale du XIX siècle, la « question ouvrière » - une question du travail -, justement,

---

<sup>1</sup>En réalité, le Pape écrit que “le travail *est une clé*, et probablement la clé essentielle, de toute la question sociale”, *Laborem exercens*, n.3.

<sup>2</sup>Ibid.

<sup>3</sup>Conseil Pontifical “Justice et Paix”, *Compendium de la doctrine sociale de l'église* (CDSE), 2004, n.87

<sup>4</sup>Cfr. *Laborem exercens*, n.3

est à l'origine du développement constant et organique de sa pensée sociale qui est exposé par un tour d'horizon rapide mais complet par cet « instrument très adapté »<sup>5</sup> - comme l'a défini le Pape François - qu'est le *Compendium de la doctrine sociale de l'église*<sup>6</sup>.

## 2 Pourquoi le travail occupe-t-il une position privilégiée dans le « discours » social de l'Église ?

Mais qu'est-ce qui est à l'origine de cette centralité du travail dans la doctrine sociale ? Réponse immédiate : le fait que le travail est central pour l'homme et le service de l'homme c'est la première vocation de l'Église<sup>7</sup>.

Je n'aime pas les *tweet*, mais celui qu'on pouvait lire hier sur le site du Vatican, signé par le Pape François, donne une réponse plus exhaustive, bien que pas tout à fait exhaustive: *travailler – disait le tweet -, est le propre de la personne humaine. Cela exprime sa dignité d'être créé à l'image de Dieu. J'ai dit « pas tout à fait exhaustive » non pas pour contredire de Pape, naturellement, mais parce que la brièveté du tweet ne lui a pas permis de compléter le concept et ce qui manque m'aide à développer mon raisonnement. L'homme et la femme, créés à l'image de Dieu, de Dieu riche en miséricorde, de Dieu créateur, de Dieu travailleur, acquièrent de ce fait leur dignité intrinsèque qui les rend semblables à Dieu et les met en mesure d'imiter Dieu en essayant de travailler comme Lui et d'être miséricordieux comme Lui. En effet, cette dignité est d'une importance essentielle pour le travailleur qui, en travaillant, perçoit concrètement d'en être investi, mais elle est tout aussi importante pour la dignité de leurs conditions de vie (matérielles et spirituelles) et de celles que les travailleurs offrent, moyennant, justement, leur travail, par une attitude qui s'inspire, d'une certaine manière, de la miséricorde divine, à ceux et à celles qui ne peuvent pas travailler temporairement ou de manière permanente.*

---

<sup>5</sup>Pape François, *Evangelii gaudium*, n.184.

<sup>6</sup>Cfr. CDSE les suivant sont les documents du magistère passés en examen par le *Compendium* et tous font référence au thème du travail: Léon XIII, *Rerum Novarum*, 1891; Pie XI, *Quadragesimo Anno*, 1931; Pie XII, *Radiomessage pour le 50ème anniversaire de Rerum Novarum*, 1941; Jean XXIII, *Mater et Magistra*, 1961, *Pacem in Terris*, 1963; Paul VI, *Populorum Progressio*, 1967, *Octogesima Adveniens*, 1971; Jean Paul II, *Laborem exercens*, 1981, *Sollicitudo Rei Socialis*, 1987, *Centesimus Annus*, 1991. Après la publication du *Compendium*, qui remonte à 2004, d'autres documents importants du magistère social pontifical ont suivi, notamment: *Caritas in Veritate*. 2009, du Pape Benoît XVI et *Laudato Si'*, 2015, du Pape François.

<sup>7</sup>Concile Vatican II, *Gaudium et Spes*, n. 3.

### 3 La dignité de l'homme et de la femme au travail

Je reviens encore tout brièvement sur la dignité de l'homme et de la femme au travail et je le fais en trouvant l'inspiration de la couverture de *Laudato si'* publiée par la *Librairie éditrice du Vatican*. La maison d'édition du Pape a bien fait de reproduire sur la couverture de l'encyclique du Saint-Père l'image de Dieu qui crée les oiseaux et les poissons telle qu'on peut l'admirer dans le Dôme de Monreale en Sicile. En réalité tout le cycle des mosaïques qui se trouvent dans cette église est extraordinaire. Parmi celles de la création il y en a deux qui attirent particulièrement l'attention : celle où Dieu crée l'homme en lui donnant son même visage, c'est comme si Dieu se regardait au miroir. Une image puissante pour exprimer la dignité humaine ! Et la seconde est celle où l'on voit Dieu se reposer le 7ème jour, assis, les yeux cernés par la fatigue. La fatigue qui accompagne, depuis la rupture de l'alliance originelle avec Dieu, le travail de l'homme, tout type de travail et partout dans le monde comme il est décrit dans *Laborem exercens*<sup>8</sup>.



Par le travail, donc, l'homme et la femme s'associent à l'œuvre créatrice de Dieu et ils le font avec d'autant plus de motivation que le Fils de Dieu, en imitant le Père qui s'est sali les mains « avec la poussière du sol », comme on lit dans le livre de la Genèse (2,7), a été lui même l'homme du travail<sup>9</sup>. Et si Jésus, tout en enseignant qu'il ne faut pas se faire dominer par le travail<sup>10</sup>, est

<sup>8</sup>Cfr. *Laborem exercens*, n. 9.

<sup>9</sup>Cfr. CDSE, n. 259-263; *Laborem exercens*, n. 26-27.

<sup>10</sup>Cfr. CDSE, n.260.

« l'homme du travail », on comprend bien que l'on attribue à cette activité la plus grande dignité et qu'elle occupe une place privilégiée dans les enseignements de l'Église : le *Compendium* y consacre le chapitre VI de la deuxième partie où il traite du travail, le deuxième des « thèmes classiques », après le thème de la famille, de la doctrine sociale. On renvoie à ce chapitre pour une vision complète de l'Église sur l'argument en attirant particulièrement l'attention sur les deux dimensions du travail, la dimension objective et la dimension subjective, telles qu'elles ont été traitées par Saint Jean Paul II dans *Laborem exercens*<sup>11</sup>.

Le Pape François, de son côté, par son magistère, qui accompagne l'enseignement avec la puissance des gestes, a mis justement en valeur comme c'est surtout le manque de travail qui donne la sensation de perdre sa dignité: « le manque de travail te conduit ..... à te sentir sans dignité ! Et là où il n'y a pas de travail, manque la dignité ! »<sup>12</sup>.

Et le manque de travail, ne cesse de dénoncer le Saint-Père, est généralisé à échelle mondiale et est la conséquence d'un système économique pervers qui met l'argent et le profit au centre, la conséquence d'un système économique qui génère disparité et exclusion sociales<sup>13</sup>. Pour dire non à ce système le Pape se tourne vers les entrepreneurs et les institutions en exhortant les deux catégories à se montrer dignes, pour ainsi dire, de leur humanité. Il demande à plusieurs reprises aux entrepreneurs de faire recours à leur *créativité* non seulement pour améliorer la production par l'innovation, mais aussi pour créer des postes de travail et donner de l'espoir aux jeunes<sup>14</sup>. Aux institutions le Saint-Père demande de lutter par la coopération et la solidarité – qui n'est pas un gros mot -dit-il - - contre la globalisation de l'indifférence surtout pour résoudre le grave problème de la migration de masse provoqué par le nombre immense d'hommes et de femmes contraints à chercher du travail loin de leur patrie<sup>15</sup>. Un appel spécial contenu dans le Message de la Paix de cette année sainte vaut la peine d'être lu par entier : « Je désire, en outre, en

---

<sup>11</sup>Cfr. *Laborem exercens*, n. 6-10, n. 21, n. 24.

<sup>12</sup>Pape François, *Rencontre avec le monde du travail*, Cagliari, 22 septembre 2013.

<sup>13</sup>Cfr. *Evangelii gaudium*, n. 52-53.

<sup>14</sup>Cfr. entre autres : *Discours à la Fédération italienne des Chevaliers du travail*, 20 juin 2015; *Message au Président exécutif du World Economic Forum*, 17 janvier 2014; *Aux dirigeants et aux ouvriers des aciéries de Terni et aux fidèles du Diocèse de Terni*, Aula Paolo VI, 20 mars 2014.

<sup>15</sup>Cfr. *Message à l'occasion de la 103ème session de la Conférence de l'Organisation Internationale du Travail*, 22 mai 2014.

cette Année jubilaire, formuler un appel pressant aux responsables des États à accomplir des gestes concrets en faveur de nos frères et sœurs qui souffrent à cause du manque de travail, de terre et de toit. Je pense à la création de postes de travail décent, pour lutter contre la plaie sociale du chômage, qui écrase un grand nombre de familles et de jeunes et a des conséquences très importantes sur le maintien de la société tout entière. Le manque de travail entame lourdement le sens de la dignité et de l'espérance, et peut être compensé seulement partiellement par des subsides, également nécessaires, destinés aux chômeurs et à leurs familles. Une attention spéciale devrait être donnée aux femmes – malheureusement encore discriminées dans le domaine du travail – et à certaines catégories de travailleurs, dont les conditions sont précaires ou dangereuses et dont les rétributions ne sont pas proportionnées à l'importance de leur mission sociale »<sup>16</sup>.

#### 4 **Le travail décent, paradigme de la jonction entre dignité et miséricorde**

S'il est bien vrai que le travail ne sert pas seulement à soutenir matériellement l'homme, mais lui donne aussi sa dignité, il est tout aussi vrai que, dans la vision chrétienne de la personne humaine et de la vie, toute personne, sans discrimination, avec ou sans travail, avec ou sans possibilité et capacité de travailler, a sa dignité intrinsèque puisqu'elle a été créée à l'image de Dieu.

On lit au numéro 131 du Compendium de la doctrine sociale de l'église : « *L'homme existe comme être unique et inimitable, il existe en tant que « moi » capable de s'auto-comprendre, de s'auto-possessionner, de s'auto-déterminer.* La personne humaine est un être intelligent et conscient, capable de réfléchir sur elle-même et donc d'avoir conscience de soi et de ses actes. Toutefois, ce ne sont ni l'intelligence, ni la conscience, ni la liberté qui définissent la personne, mais c'est la personne qui est à la base des actes d'intelligence, de conscience et de liberté. Ces actes peuvent aussi manquer, sans pour autant que l'homme cesse d'être une personne »<sup>17</sup>.

Une société respectueuse du bien commun se doit, donc, de donner à tous ses membres en raison de leur dignité commune, travailleurs et non, la possibilité de s'épanouir, « d'atteindre leur

---

<sup>16</sup>Message pour la Journée mondiale de la paix 2016: *Gagne sur l'indifférence, remporte la paix!* n.8.

<sup>17</sup>CDSE, n.131.

perfection d'une façon plus totale et plus aisée»<sup>18</sup>.

Les lois du travail et les lois sociales que nous connaissons dans notre monde occidental, même si elles ne sont pas toujours observées, ou elles le sont moins en temps de crise (économique, sociale et morale), visent justement à la réalisation de ce bien commun et se trouvent, dirais-je, à la jonction entre dignité et miséricorde. Une jonction qui, pour fonctionner, a besoin d'être huilée par la vertu morale de la solidarité qui fait que tous nous soyons responsables de tous<sup>19</sup>.

En effet, comme nous l'a bien expliqué le Pape François dans la bulle d'indiction de cette année jubilaire, en reprenant le rapport entre justice et miséricorde<sup>20</sup>, la justice seule ne suffit pas. La justice veut que chacun reçoive ce qui lui est dû : si on appliquait ce principe au monde du travail - rétribution correspondante au travail effectué - il n'y aurait pas, par exemple, la possibilité d'un travail digne qui laisse aux travailleurs un temps suffisant pour retrouver ses propres racines au niveau personnel, familial et spirituel<sup>21</sup>, ou les mères de famille finiraient par ne pas avoir le droit de travailler... pour ne pas dire du destin des victimes des accidents de travail, des travailleurs qui tombent malades, jusqu'à celui des personnes handicapées qui sont soutenues par l'ensemble de la communauté sociale composée pour la plupart de travailleurs.

Il serait bon de s'interroger sur combien le principe de solidarité, qui est à la base des lois sociales et des lois du travail telles que nous les connaissons, a été inspiré, en dernière analyse, par le don de la miséricorde : on en trouverait, je crois, consolation et espoir.

---

<sup>18</sup>Cfr. CDSE, n. 164.

<sup>19</sup>Cfr. Jean Paul II, *Sollicitudo rei socialis*, n. 38

<sup>20</sup>Cfr. *Misericordiae vultus*, n. 20.

<sup>21</sup>Cfr. Benoît XVI, *Caritas in Veritate*, n. 63.